



DÉLIBÉRATION N° 26

VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SÉANCE DU 23 JUIN 2025

OBJET : Convention de groupement de commandes entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Levallois en vue de la passation de marchés portant sur la maintenance préventive, corrective et l'installation de systèmes de sécurité incendie et de sûreté dans divers bâtiments

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	9
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	8	Abstentions	/

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 17 juin 2025 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 23 juin 2025, dans la salle Aristide Briand située au rez-de-chaussée en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs présents :

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Madame Valérie FOURNIER, Madame Hélène COURADES, Monsieur Baptiste NOUGUIER élus par le Conseil Municipal.

Madame Marie-Paule BLADIER, Madame Monique FOLLIAU, Monsieur Bastien GUIMARD, Administrateurs nommés par Madame le Maire.

Administratrice représentée :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente, par Madame Martine ROUCHON

Administrateur absent: /

Monsieur Joël BARDEL, Administrateur nommé

Administrateur excusé:

Monsieur François LASSALLE-CLAUX, Administrateur nommé

Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit

Acte publié électroniquement
le 26 JUIN 2025

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LEVALLOIS EN VUE DE LA PASSATION DE MARCHES PORTANT SUR LA MAINTENANCE PREVENTIVE, CORRECTIVE ET L'INSTALLATION DE SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE ET DE SURETE DANS DIVERS BATIMENTS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-18 et L.2122-22,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 et suivants,

CONSIDÉRANT que depuis 2022, la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Levallois mutualisent leur procédure de passation de marchés relatifs à la maintenance préventive, corrective et installation de système de sécurité incendie et de sûreté dans divers bâtiments de la Ville et du CCAS de Levallois,

CONSIDÉRANT que les marchés en cours d'exécution arriveront à leur terme le 31 décembre 2025 et qu'il est donc nécessaire de les renouveler,

CONSIDÉRANT qu'il s'avère opportun d'établir, à cet effet, une nouvelle convention définissant les conditions de fonctionnement du groupement de commandes constitué entre la Ville et Centre Communal d'Action Sociale pour la passation de marchés relatifs à la maintenance préventive, corrective et installation de système de sécurité incendie et de sûreté dans divers bâtiments municipaux de la Ville et du CCAS de Levallois,

CONSIDÉRANT que la ville de Levallois propose d'être coordonnateur du groupement de commandes,

CONSIDÉRANT qu'une procédure d'appel d'offres ouvert, prévoyant la conclusion de quatre accords-cadres à bons de commande, doit être organisée à cet effet par la Ville, en sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : D'approuver la convention de groupement de commandes à intervenir entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale pour la passation de marchés relatifs à la maintenance préventive, corrective et installation de système de sécurité incendie et de sûreté dans divers bâtiments de la Ville et du CCAS de Levallois et d'autoriser sa signature par Madame le Maire ou l'Adjoint délégué.

ARTICLE 2 : D'accepter que la Ville soit le coordonnateur du groupement de commandes. Celui-ci sera constitué à compter de la notification de la convention par la Ville au Centre Communal d'Action Sociale et ce, jusqu'à l'expiration de l'ensemble des marchés conclus en vue de satisfaire les besoins exprimés ci-dessus.

ARTICLE 3 : D'accepter que la Ville, coordonnateur du groupement, prenne en charge le lancement de la procédure de mise en concurrence, la signature et la notification des marchés, chacune des parties faisant son affaire de son exécution pour la part qui la concerne. Le coordonnateur est également compétent pour procéder à la passation des éventuelles modifications de marchés, à la résiliation ou à la reconduction des marchés ainsi que pour le lancement de nouvelles procédures en cas de déclaration sans suite, de résiliation ou de non réponse.

Accusé de réception en préfecture
69226920042420260623-20250626-DE
Date de télétransmission : 26/06/2025
Date de réception préfecture : 26/06/2025

le 26 JUIN 2025

Accusé de réception en préfecture
69226920042420260623-20250626-DE
Date de télétransmission : 26/06/2025
Date de réception préfecture : 26/06/2025

012

ARTICLE 4 : D'accepter que la Commission d'Appel d'Offres compétente pour l'attribution des marchés soit celle de la ville de Levallois.

ARTICLE 5 : D'approuver le lancement de la procédure d'appel d'offres portant sur la maintenance préventive, corrective et installation de système de sécurité incendie et de sûreté dans divers bâtiments municipaux de la Ville, selon les modalités suivantes :

Lot N°	Intitulés	Montant maximum annuel hors TVA	Dont montant maximum annuel hors TVA réservé au C.C.A.S
1	Sécurité incendie et éclairage de sécurité	950 000,00 €	50 000,00 €
2	Sûreté	575 000,00 €	25 000,00 €
3	Groupes électrogènes	450 000,00 €	1 000,00 €
4	Poste Haute Tension et Basse Tension	350 000,00 €	1 000,00 €

Les prestations débiteront à compter du 1^{er} janvier 2026, ou de la notification des marchés si celle-ci est postérieure, pour l'année civile 2026, avec possibilité de reconduction annuelle tacite dans la limite de trois fois. Ils ne pourront excéder le 31 décembre 2029.

ARTICLE 6 : D'imputer le montant de la dépense sur les crédits inscrits au budget du CCAS.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

P/Madame le Maire - Présidente,



Martine ROUCHON
Présidente du CCAS

Acte publié électroniquement
le 26 JUIN 2025

Accusé de réception en préfecture
092-269200424-20250623-20250626-DE
Date de télétransmission : 26/06/2025
Date de réception préfecture : 26/06/2025